ACCAPAREMENTS DES TERRES : DEBUT DES NEGOCIATIONS ENTRE BOLLORE ET LES COMMUNAUTES LOCALES

>Dossier de presse

<u>Sommaire</u>

- 1- Récit de l'action internationale du 5 juin 2013
- 2- Organigramme de l'Alliance internationale des riverains des plantations Socfin-Bolloré
- 3- Lettre ouverte de l'Alliance à Vincent Bolloré
- 4- Griefs des populations riveraines : exemple du Cameroun
- 5- Organigramme de la Socfin
- 6- Articles camerounais et libériens sur les protestations antérieures

Document 1 : Récit de la 1ère action transnationale de l'Alliance en juin 2013 Cameroun, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia

Manifestations et occupations dans les plantations africaines, Vincent Bolloré reçoit les revendications à Paris

Dans trois pays d'Afrique, les riverains des plantations contrôlées par le groupe Bolloré ont organisé des actions non-violentes simultanées le jour de l'assemblée des actionnaires. A Paris, Vincent Bolloré a promis d'agir après avoir reçu la lettre de revendications.

Blocages et occupations. Ce mercredi 5 juin, plusieurs centaines de villageois au Sierra Leone occupent les terrains de la plantation SAC, des paysans et chefs traditionnels camerounais se sont rassemblés en tenue de deuil devant le siège de la Socapalm à Douala. Une manifestation de riverains a été bloquée par les FRCI (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire) en Côte d'Ivoire alors qu'ils marchaient vers l'usine centrale et les bureaux de la direction. Ces différentes entreprises appartiennent à la holding luxembourgeoise Socfin, qui est contrôlée par le groupe Bolloré. Pour se hisser à l'échelle de la multinationale, les



Manifestation en Sierra Leone contre la plantation SAC

riverains de ces plantations ont décidé de coordonner leurs luttes.



Vincent Bolloré reçoit les revendications des 4 pays africains

« Qu'est-ce que j'ai fait de mal? »

A Paris, Vincent Bolloré est sorti personnellement de l'AG pour entendre les revendications. « *Qu'est-ce que j'ai fait de mal ?* » a-t-il demandé aux Camerounais, Ivoiriens et Libériens venus l'interpeler au siège du groupe. Les revendications sont similaires du Cameroun à la Sierra Leone. La première : protection de l'espace vital de 250 ha de terres cultivables autour des villages riverains pour les paysans locaux. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont en effet passées

de 87 303 à 99 683 ha en 2 ans. La seconde : compenser cette privation de terres par des services sociaux conformément aux conventions et baux concédés par les Etats africains. L'interdiction d'accès des riverains aux centres de santé de la Socapalm au Cameroun avait par exemple été un motif de soulèvements réguliers. « J'interviendrai personnellement sur tout ce que vous me racontez» a finalement affirmé le président du groupe.

Une négociation transnationale à venir ?

« Cette première action internationale n'est que le début. Nous sommes déterminés à faire respecter

nos droits et M. Bolloré devra finir par l'entendre. (...) Nous demandons que soit organisée une négociation transnationale, avec des représentants des de riverains de tous les pays concernés » affirme Shiaka Musa, porteparole de la Maloa, organisation des communautés affectées en Sierra Leone.

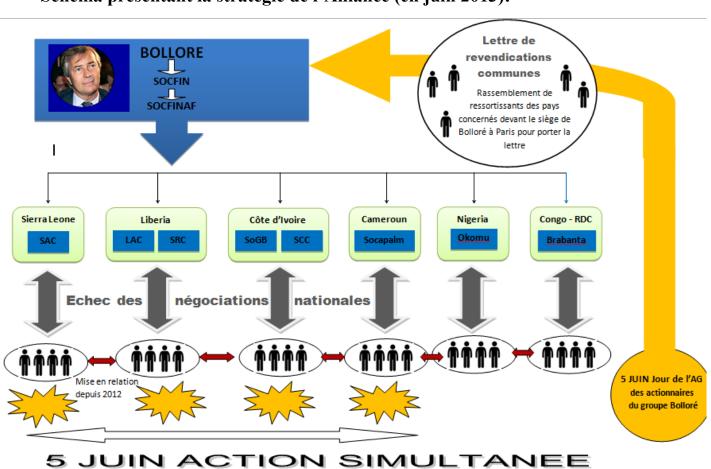


Les paysans des villages riverains occupent la direction générale de la Socapalm à Douala

Document 2 : Organigramme de l'Alliance et schéma de la stratégie



Schéma présentant la stratégie de l'Alliance (en juin 2013):



Document 3:

Lettre des riverains des plantations de la Socfin [dont l'actionnaire majoritaire est le groupe Bolloré au président de ce dernier :

A l'intention de M. Vincent Bolloré 32 Quai de Dion Bouton 92811 Puteaux

Monsieur Vincent Bolloré,

L'impact du groupe que vous contrôlez sur nos vies est immense et pourtant, nous n'avons jamais eu de relations directes avec ses représentants. C'est pour remédier à cela que nous prenons la peine de vous écrire aujourd'hui.

Nous sommes les représentants des riverains dans les différents pays d'Afrique où le groupe Bolloré détient, via la Socfin, des plantations industrielles. Nous habitons des villages voisins de la Socapalm au Cameroun, de la SoGB en Côte d'Ivoire, de LAC ou de la SRC au Liberia, de la SAC en Sierra Leone.

Les difficultés des villageois avec les plantations que vous contrôlez

Vous ne l'ignorez sans doute pas, la culture du palmier à huile a été de toute première importance pour les communautés paysannes au Cameroun ou en Côte d'Ivoire, et la création d'agro industries du palmier accompagnées de programmes de mises en place de plantations villageoises a développé davantage cette activité en leur sein.

Mais le principe d'un développement intégré gagnant-gagnant a été mis à mal par les pratiques dominantes de vos entreprises depuis quelques années :

- Accaparement aveugle des terres ne laissant aux riverains aucun espace vital et mise en terre de cultures vivrières
- Faiblesse des compensations accordées aux populations riveraines
- Réduction forte des services et des contributions au développement social des villages contrairement aux bonnes intentions affichées.
- Mauvais traitements des populations par des escouades de gendarmes commandités ou employés de sociétés de gardiennage privées (emprisonnements, brutalités incontrôlées, etc.)

Ce ne sont que quelques exemples d'une longue liste de problèmes source de conflits récurrents entre les riverains et les entreprises de la Socfin-Bolloré.

Nous revendiquons:

- 1. La **protection de l'espace vital des villages** riverains des plantations :
- a. Des rétrocessions de terres pour garantir cet espace vital

b. L'encadrement des extensions

- 2. **Des compensations** aux riverains pour leurs terres perdues :
- a. Le financement par les entreprises de services sociaux
- b. L'appui au développement de plantations villageoises

Pour organiser ces différentes dimensions, il est nécessaire de reconnaître les organisations de riverains (Concern Citizen Union au Liberia, Synaparcam au Cameroun, Maloa en Sierra Leone...) et de mettre en place des temps de négocations réguliers pour gérer les conflits.

Signataires:

- Pour les riverains de la SoGB en Côte d'Ivoire : Comité des Riverains de la SoGB :
 Batcha, Djimbo, Djoro, Héké 19, Irépoué, Kako, Klotou, Ouéoulo, Oulibio, Oulidié,
 Pataké, Téklébo, Trahé Contact : Julien Doba Nemlin : 00 225 44 34 69 43 <u>doba.julien@gmail.com</u>
- Pour les riverains de la Socapalm au Cameroun : Synaparcam-Bolloré (Syndicat National des Paysans et Riverains du Cameroun) : Mbonjo 1 et 2, Bomone Mbamengue, Nkapa, Mbongo, Piti Dibamba, Mbanda, Koungue, Mbambou, Nkondjok, Ndogbom, Apouh, Bikondo, Bilolo, Bissiang, Poungo, Lendi, Bidou 2 et 3, Mbeka, Mvombélé, Nvougangom, Mvabenanga, Njassok , Nyambon, Gongos, Padjob, Songlibol Contact : Emmanuel Elong : 00 237 74 52 93 87 eelong4m@yahoo.fr
- Pour les riverains de SAC en Sierra Leone : **MALOA** (Malen Land Owners Association) : Bamba, Hongai, Hinai, Kortumahun, Jumborhun, Bassalleh, Nianyahun, Kpangba, Bomuvulahun, Fakaba, Taninahun, Kanga, Banalleh, Senehun, Kassay, Massao, Kpombu, Votanie, Sarhun, Gbongboma, Jumbu, Sinj, Sahn, Tissana, Sembehun, Ngandorhun Contact : Sima Mattia : 00 232 76 41 62 67
- Pour les riverains de la SRC au Libéria : **Concern Citizen Union** : Kwata, Massa Town, Tartee Town, Dedee Town, Quenna Town, Kolleh Longbong Town, Glongalai Old Town, Malongai, Lango Town, Thomas Juwoo Town, Pennoh Town Contact : Alexander Bonard : 00 231 880 98 51 91

Pour les riverains de Socfin-KCD au Cambodge : **Bunong Association for Development Cambodia** – Contact : Neth Prak : nethprak@gmail.com

Document 4:

Griefs des populations riveraines :

Exemple du non-respect des conventions par la Socapalm au Cameroun

La SOCAPALM a été privatisée en 2000, la société PALMCAM en devient l'actionnaire majoritaire avec 72% des parts. Palmcam est une holding détenue à 67% par la Socfinaf, elle-même appartenant à la Socfin une holding luxembourgeoise contrôlée par le groupe Bolloré. Lors de la privatisation, le bail emphytéotique et une convention de cession décrivait les devoirs de la société vis-à-vis des populations riveraines. Ces textes n'ont pas été respectés.

Extraits des textes concernés et violations relevées

Article 6-h/ du bail emphytéotique :

Le repreneur s'engage à ne pas replanter sur les parcelles d'une superficie de 250 ha situées autour des communautés villageoises sans qu'au préalable l'administration ait distrait toute parcelle pressentie comme espace vital.

Les villages de Mbonjo 1 et 2 dans la plantation de Dibombarri, les villages de Mvombélé et Bidou 3 dans la plantation de la Kienké, les villages de Mbambou et Mbanda dans les plantations Mbongo et Mbambou ont tous vu des extensions ou replantations dans la surface de 250 ha sans que les contestations des villageois ne soient entendues.

> Article 8.4.2 de la Convention de cession :

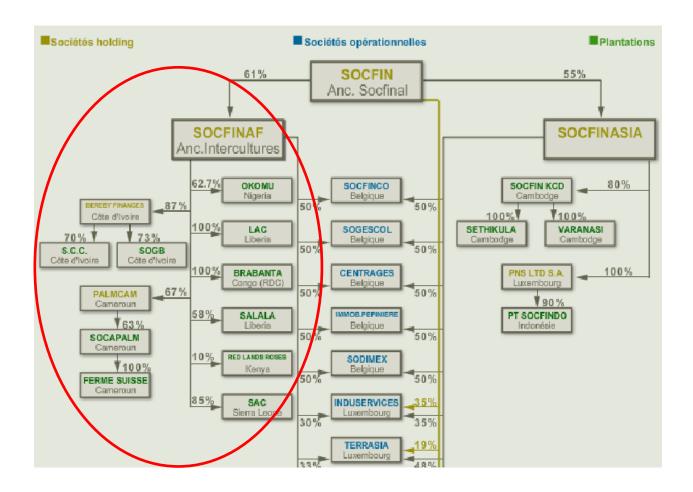
Obligations en matière de poursuite des missions de service public connexes à l'action de l'entreprise. (...) Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

- Mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement
- L'appui au développement et à la vulgarisation agricole du palmier. Dans ce volet, le repreneur s'engage en particulier à formuler périodiquement des propositions en matière d'extension des plantations villageoises.
- La collecte et l'achat de l'ensemble des plantations villageoises dans un rayon de 60 km
- L'entretien des infrastructures routières de la Socapalm

Plusieurs points de cette convention ne sont pas respectés. Le suivant est souvent cité : après la privatisation, la Socapalm a interdit l'accès des centres de santé aux villageois, en violation brutale de ce texte de la convention de cession. Dans la plantation de la Kienké, en octobre 2012, une femme enceinte est morte dans le transport jusqu'à la ville après que le centre de santé Socapalm ait refusé de l'accueillir.

Document 5

Organigramme de la Socfin, dont le groupe Bolloré est l'actionnaire principal avec 38,7% des parts



Actu

La Nouvelle Expression N°3162 du Jeudi 09 Février 2012

Nkapa Les activités de la Socapalm perturbées

Les habitants des villages Mbonjo I et II ont mis leur menace à exécution hier. Ils se sont retrouvés devant les bâtiments administratifs, sur le site de l'usine de transformation des noix de palme.

Mercredi 08 février 2012, 08h 34 au carrefour Nikapa. De l'autre côté de la route, des motos sont stationnées et attendent passagers pour l'unité de transformation de noix de palme. Cinq minutes de trajet poussièreux pour accèder à un vaste espace entouré de palmiers à huile. Les bureaux administratifs occupent un petit bout. Dans cette cour, plus d'une cinquantaine de villageois sont installés. Ces hommes, femmes et enfants, jeunes et vieux scandent à l'unisson « Nicolas doit partir ». En français, en bankon, langue locale, les voix s'élèvent pour dénoncer « l'usurpation de la Société camerounaise de palmeraies » camerounaise de paimeraies ». Une dizalne de pancartes traduisent le malaise, « Stop à la violation flagrante des droits anciens et ancestraux des anciens et ancestraux des autochtones », lit-on ici. Et là : autoritories », it-on ici. Et la ;
«Nous ne voulons plus mendier
auprès de la Socapaim. On appelle cela, le pillage et de l'exploitation.» Ou encore : « Revendiquer nos terres est un droit. C'est même un devoir vis-à-

nos enfants. Laissez les villages Mbonjo tranquilles». Face à eux, gendarmes et agents privés de sécurité observir 1 le

vis de nos ancêtres. Vis-à-vis de



la présence du rverains. Au loin, la presence du sous-préfet de l'arondissement de Fiko. Landry Oscar Ngui est au milieu d'une foule difficle à manier «Monsleyr le sous-préfet, demande à ce que nous formions benance a ce que nous somitors une délégation pour affer discuter avec le directeur qui a peur de sortir parce que craignant le lynchage», rapporte un membre de la confirmunauté. La nouvelle est venue simplement raviver la colère. «Personne ne bouge ! Qu'il sorte les pous parter \$1 on Puil sorte les pous parter \$1 on Puil sorte les pous parter \$1 on parter \$1 Qu'il sorte ici nous parier. Si on voulait le lyncher, on l'aurait fait lorsqu'il est arrivé ce matin, nous

trouvant ici. Et puis, on est dans quel pays où c'est le sous-prefet qui doit s'investir en lieu et place d'un directeur qui méprise les ?» renchérit un des

Aucune Issue

Toute autre tentative du chef de terre reste vaine, jusqu'à ce qu'il revienne demander aux journalistes de se mettre à l'écart. «Monsieur le directeur veut parler villageois, mais sans être è par les caméras», lâche dry Oscar Ngui. Le aux viilag filmé par Landry

commandant de la brigade de Nkapa donne des instructions aux gendarmes d'y veiller. La colère monte encore d'un cran. Les échanges sont durs entre échanges sont durs entre journalistes et gendarmes. Les manifestants s'en prennent de vive voix au sous-préfet et sa suite. «Faites votre travail et laissez les journalistes faire le leur. Vous êtes des corrompus et sachez que vous n'allez rien faire

ici», tempête un jeune. 10h30. Aucune issue, le directeur s'est enfermé avec le chef de terre. Et dans le souci de prendre l'avis des responsables et de l'autorité administrative, la porte reste hermétiquement fermée aux journalistes et Landry Oscar Ngui envole un homme en tenue signifier, sur un air un peu menaçant : «Le sous-préfet a dit qu'il n'a aucune déclaration à

faire aux journalistes». Une fois, les caméras parties, directeur et le sous-préfet peuvent enfin sortir. Du coup, les manifestants, apprend-on, vont aussi quitter les lieux en refusant de prêter la moindre attention à qui voulait être dit. Le mouvement d'humeur se poursuit ce matin cette fois dans les plantations où les villageois entendent passer à une autre phase de protestation.

Alphonse Jéné

Affaire Yen Eyoum Le ministère public conclut au rejet de toutes les

exceptions

L'audience criminelle du tribunal de Grande instance du Mfoundi était consacrée hier à l'audition du représentant du ministère public et du conseil de la partie civile. Les deux parties devalent se prononcer sur le sort à réserver aux exceptions soulevées par la défense.

a traité tour à tour de l'incompétence matérielle et de l'incompétence territoriale. L'incompétence était soulevée au motif que la nature du fait incriminé ne

Monrovia, Liberia, Monday, October 22, 2012

Citizens, SRC Management Begin Dialogue Process

By EMMANUEL WEEDEE FROM WEALA, MARGIBI COUNTY

litizens from several towns and villages in Weala, Margibi, and the management of the Salala Rubber Corporation (SRC) have begun a dialogue process aimed at resolving all outstanding issues that had existed between the company and the citizens.

The SRC began operations since 1959. The citizens from Weala, Margibi County District #5 had persistently accused the company of "illegally" encroaching on their (citizens) private lands during its (SRC) extension process, thereby destroying t their societal bushes, farm lands and forefathers' graves.

The citizens had alleged that the company destroyed their farm products and logs during its (company) extension drive.

The citizens are demanding the company to pay for everything

